

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	24 septembre 2023
Numéro	23.393	Heure	18h22

Auteur-e(-s) : Marina Schneeberger

Titre : Subsidés LAMal

Contenu :

Actuellement, pour obtenir une simple décision cantonale concernant l'obtention des subsidés LAMal, le délai peut atteindre quatre mois. En sachant que le dépôt n'a aucun lien suspensif, la personne depositaire doit continuer à payer sa prime sans subside, alors même qu'elle peut se trouver dans une précarité avancée.

Ce délai semble-t-il convenable au Conseil d'État ?

Une solution pourrait-elle être trouvée afin de soulager les personnes déjà précaires en attente de décision ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Marina Schneeberger

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Sarah Blum		